

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DICOM 31 Convention de co-organisation de l'édition 2021 du Festival « FNAC LIVE PARIS »

Mme Carine ROLLAND, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de co-organisation pour de l'édition 2021 du Festival « FNAC LIVE PARIS » ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de la convention de co-organisation pour l'édition 2021 du Festival « FNAC LIVE PARIS ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-organisation pour l'édition 2021 du Festival « FNAC LIVE PARIS ».

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO